

Les régulateurs des professionnels de la santé bucco-dentaire – Un manifeste pour la nouvelle mandature 2024/2029

La FEDCAR représente une quinzaine de régulateurs et autorités compétentes dentaires, administratives ou professionnelles. Au près du législateur et des institutions de l'UE elle intervient sur les sujets relatifs à la mobilité, l'encadrement des professionnels du soin dentaire, et la sécurité du patient.

Une responsabilité pour la libre circulation

Les professionnels de santé font partie des professions les plus mobiles du marché intérieur. La législation européenne a réduit au minimum les obstacles à la mobilité en confiant aux autorités compétentes la mission de reconnaître les qualifications professionnelles acquises dans d'autres États membres. Nous appelons les institutions de l'UE à veiller à ce que les autorités compétentes nationales disposent de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de leur mandat et notamment du mécanisme d'alerte des sanctions professionnelles et des faux diplômes qui n'est toujours pas fonctionnel dans l'ensemble des États.



Une formation de qualité dans un espace européen de l'éducation

La libre circulation des professionnels de la santé repose sur la confiance des autorités compétentes à l'égard de la qualité des qualifications reconnues. Or les autorités compétentes pour la profession de chirurgien-dentiste ont besoin de pouvoir faire avoir confiance dans la qualité de l'enseignement dispensé à tous les chirurgiens-dentistes exerçant quelle que soit son origine européenne ou extra-européenne, afin de protéger les patients. La formation minimale définie dans la directive sur les qualifications professionnelles ne suffit pas à elle seule à garantir que tous les nouveaux diplômés reçoivent un niveau suffisant de formation théorique, pratique et clinique leur permettant de pratiquer en toute sécurité. Nous appelons par conséquent l'Union européenne à développer ses initiatives sur le « diplôme conjoint européen » et sur l'assurance-qualité dans l'enseignement supérieur.

Une stratégie européenne pour le personnel de santé

La Commission européenne dans son rapport sur l'état de la santé dans l'UE de décembre 2023 a constaté que chaque État est confronté à des problèmes liés à son personnel de santé, y compris celui en charge de la santé bucco-dentaire. Ces problèmes vont des violences et agressions à l'égard des ces professionnels, à des problèmes de formation clinique, de recrutement, de rétention ou de vieillissement des praticiens. L'Union de la santé ne peut devenir réalité sans une telle stratégie européenne sur le personnel de santé comme l'a envisagée en 2024 le Conseil. La FEDCAR apporte son soutien à cette future stratégie et appelle de ses vœux qu'elles prennent en compte les professions en charge des soins dentaires opérant en cabinet et à l'hôpital.



Un objectif de l'accès aux soins

La FEDCAR est consciente que l'accès aux soins de santé et aux soins bucco-dentaires varie au sein de l'UE. Les déserts médicaux traversent le territoire européen alors que les maladies et les affections bucco-dentaires sont les maladies non transmissibles les plus répandues en Europe. Nous prenons note des engagements de l'UE à l'accès à la santé pris au sein de la Charte des droits fondamentaux, ainsi que des engagements des Etats pris dans l'OMS en faveur d'une stratégie mondiale sur la santé bucco-dentaire. Nous soutenons l'objectif selon lequel tous les citoyens européens devraient avoir accès aux soins de santé, en particulier aux soins bucco-dentaires.



L'art dentaire est la 5^e profession la plus mobile en Europe.



Environ 44 100 alertes relatives à une sanction professionnelle

appliquée à un praticien de la santé ont été partagées dans l'UE entre 2016 et 2019. Un peu plus de 100 concernaient un professionnel dentaire en 2021. Seulement une douzaine de pays ont pu actionner en 2022 le mécanisme européen d'alerte.



Environ 5 500 professions sont réglementés dans l'UE.

L'art dentaire est l'une des 7 professions bénéficiant d'une reconnaissance automatique des diplômes dans l'Union européenne.



Dans l'ensemble de l'UE, seulement 4,8 % des citoyens estiment

que le coût est un obstacle à l'obtention d'un examen bucco-dentaire. Toutefois, cette estimation augmente considérablement pour la population ayant le revenu le plus faible et dépasse 25% dans certains pays.